

PROJET N°41	Renforcer les capacités de la collectivité dans le domaine de la coopération régionale							
Objectif	Mener des actions extérieures et une politique de coopération dans le Pacifique							
Contribution au développement durable	Le renforcement des liens diplomatiques, économiques, techniques, sportifs et culturels avec les pays et collectivités du Pacifique contribue au désenclavement du territoire, à la baisse du coût de la vie, à la création d'opportunités économiques et au rayonnement du Territoire et de la France dans le Pacifique.							
Porteur du projet	Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna							
Échéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Date de début de réalisation du projet : 2017 • Date de fin de réalisation du projet : 2030 							
Actions prévues	<p>– modification des dispositions statutaires afin de conférer au Territoire des îles Wallis et Futuna la compétence pour négocier et signer des accords avec des collectivités territoriales ou des États du Pacifique, intégrer des organisations régionales et se doter de représentations extérieures ;</p> <p>– adhésion ou évolution statutaire du Territoire au sein des organismes régionaux de la zone Pacifique (Forum des îles du Pacifique, Forum de développement des îles du Pacifique, Commission des Transports du Pacifique central, South Pacific Cruise Alliance, etc.) ;</p> <p>– actions de coopération avec les pays et collectivités du Pacifique dans des domaines d'intérêts communs (transport, environnement, culture, tourisme, gestion des ressources primaires, énergie, éducation et formation professionnelle) ;</p> <p>– accueil de délégations d'État et collectivités du Pacifique ;</p> <p>– création d'organes de représentation du Territoire à l'extérieur (Fidji, Bruxelles)</p>							
Bénéficiaires finaux	Population des îles Wallis et Futuna							
Cofinancement	<p>Cofinancement État/Territoire</p> <p>Les relations extérieures du Territoire doivent être assurées par l'Etat, en application de la loi statutaire. Le transfert d'une partie de ces compétences au Territoire appelle un transfert de ressources.</p> <p>Plus de 235 000€ sont déjà inscrits sur le budget primaire 2018 du Territoire pour l'intégration régionale. Des financements supplémentaires sont susceptibles d'être attribués dans le cadre du budget supplémentaire, qui sera voté entre le 31 avril et le 31 juin 2018.</p>							
Coût du projet		2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
	Coût en €	160 K	235 K	380 K	495 K	675 K	855 K	2840 K

Coût de maintenance et entretien du projet	Estimation du coût en € ou en ETP :									
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Coût en €	235 K	380 K	495 K	675 K +2 etp	855 K +2 etp	855 K	855 K	855 K	5205 K
Remarques	<p>Montant estimatif consacré à l'intégration régionale dans le budget principal 2018 : 240 000 € : 85 000 € (contributions dans le cadre des organisations régionales) + 35 000 € (agent chargé de l'intégration régionale à l'Assemblée territoriale) + 120 000 € (accueil et déplacement des délégations) ;</p> <p>Budget estimé pour l'adhésion aux organisations régionales du Pacifique : entre 5000 € et 50 000 € selon l'organisation ;</p> <p>Budget estimé pour une délégation à l'étranger (un cadre+une secrétaire+location et fourniture) : 80 000 €/an par délégation</p> <p>Budget annuel consacré aux actions de coopération : 90 000 à 400 000 €/an</p> <p>L'Assemblée territoriale a déjà entamé des démarches pour une évolution statutaire au sein de la CPSC et du FIP.</p> <p>Des conventions cadres de coopération sont en cours de signature avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Dans le cadre de la convention avec la Polynésie française, un comité de pilotage et des comités techniques se réuniront alternativement sur chacun des deux territoires.</p> <p>Un forum des trois collectivités du Pacifique est également en cours de mise en place. Il devrait se réunir annuellement.</p> <p>Des délégations du Forum des îles du Pacifique, du gouvernement de Nouvelle-Calédonie et du gouvernement des Samoa sont attendues à Wallis et Futuna en 2018.</p> <p>Un chargé de mission « intégration régionale » a été recruté en octobre 2018 par l'Assemblée territoriale.</p>									